



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 octobre 2013
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2014
27-31 janvier 2014, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport de la deuxième session ordinaire de 2013
(9-13 septembre 2013, New York)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Plan stratégique du PNUD pour 2014-2017	2
III. Questions financières, budgétaires et administratives	6
IV. Programmes de pays et questions connexes	8
V. Évaluation	9
VI. Arrangements de programmation	10
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
VII. Déclaration du Directeur exécutif et plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017	11
VIII. Questions financières, budgétaires et administratives	16
XII. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	19
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
IX. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	19
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
X. Questions financières, budgétaires et administratives	22
XI. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA	25
XIII. Questions diverses	27



I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue du 9 au 13 septembre 2013 à New York.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2013 (DP/2013/L.3) et son rectificatif (DP/2013/L.3/Corr.1), ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2013 (DP/2013/38). Il a également examiné le plan de travail pour 2014 (DP/2013/CRP.2) et approuvé le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2014.

3. Les décisions que le Conseil d'administration a prises en 2013 figurent dans le document publié sous la cote DP/2014/2, qui peut être consulté sur son site Web.

4. Par la décision 2013/36, le Conseil d'administration a approuvé le calendrier suivant pour ses sessions de 2014 :

Première session ordinaire :	27-31 janvier
Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM :	3 février
Session annuelle :	23 juin-4 juillet (Genève)
Deuxième session ordinaire :	2-5 septembre

Débat consacré au PNUD

II. Plan stratégique du PNUD pour 2014-2017

Déclaration de l'Administratrice

5. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (dont le texte peut être consulté sur le site Web du Conseil), l'Administratrice a souligné que la session marquait une étape importante pour le PNUD. Depuis septembre 2012, celui-ci collaborait en effet activement avec les États Membres à l'élaboration et à la clarification de son nouveau plan stratégique pour 2014-2017 (DP/2013/40 et annexes) et de son budget intégré pour 2014-2017 (DP/2013/41 et annexes). L'Administratrice espérait que le Conseil approuverait les deux documents, ajoutant qu'une fois approuvés, le PNUD s'emploierait à les mettre en œuvre dès le 1^{er} janvier 2014.

6. L'Administratrice a expliqué que le plan stratégique, s'il était approuvé, permettrait au PNUD de se consacrer à ses principaux domaines d'activité prioritaires, c'est-à-dire faciliter l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), favoriser l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et définir les paramètres de futurs objectifs de développement durable. Elle a souligné que le PNUD était attaché aux principes de transparence et de responsabilité, et fait valoir que l'obtention de résultats dépendait

de la capacité des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement à travailler ensemble.

7. Dans son plan stratégique pour 2014-2017, le PNUD insistait sur les grands axes de ses travaux au cours des quatre prochaines années. Le plan illustrait la volonté de l'organisation de mener une action plus ciblée, d'adopter une approche qui soit davantage axée sur les résultats, d'être plus efficace et efficiente, tout en appliquant les directives énoncées dans l'examen quadriennal complet et d'autres textes issus de réunions, comme le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue au Brésil en 2012 (Rio +20). L'Administratrice a répété que l'objectif stratégique global du PNUD consistait à lutter contre la pauvreté en s'attaquant simultanément aux inégalités et à l'exclusion dans une démarche respectueuse de l'environnement.

8. Elle a expliqué que le PNUD adapterait ses interventions en fonction des pays afin de répondre aux demandes et besoins propres à chacun. Comme les causes de la pauvreté étaient complexes et interdépendantes, exigeant le recours à diverses approches et l'intervention d'une multitude d'acteurs, le PNUD se concentrerait sur les domaines dans lesquels il disposait d'un avantage comparatif et ferait appel à ses partenaires pour les autres domaines, par exemple au moyen de la coopération Sud-Sud ou de la coopération triangulaire.

9. Pour conclure, l'Administratrice a souligné que le PNUD avait plus que jamais un rôle moteur à jouer dans le cadre de la réforme de l'ONU. Il était résolu à s'acquitter de cette mission et à travailler au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, en mettant à profit les progrès déjà réalisés en ce qui concerne les réformes essentielles, y compris l'adoption de procédures opérationnelles permanentes pour l'initiative « Unis dans l'action », la réforme des méthodes de travail, l'amélioration de l'efficacité du système de coordonnateurs résidents et les nouvelles modalités de partage des coûts adoptées en son sein.

10. Les membres du Conseil d'administration se sont montrés très satisfaits par les travaux du PNUD et les progrès réalisés en 2013. Ils ont insisté sur l'importance du rôle moteur du PNUD et de son action pour faire en sorte que les OMD soient atteints plus rapidement, aiguiller sur la bonne voie les discussions internationales sur le programme de développement pour l'après-2015, et promouvoir le concept de développement durable. Ils ont toutefois fait remarquer qu'il ne fallait pas négliger les OMD, pour lesquels il restait encore beaucoup à faire d'ici à 2015, et qui demeureraient au cœur de l'examen quadriennal.

11. Ils ont félicité le PNUD d'avoir procédé à des consultations lors de l'élaboration de son plan stratégique et de son budget intégré pour 2014-2017, et d'avoir mis l'accent sur la gestion axée sur les résultats, envisagé les modifications possibles pour chaque résultat escompté et établi un cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, qui a été nettement amélioré par rapport aux précédents. Ils ont également salué le fait que le PNUD ait planifié et conçu ses interventions en misant sur ses points forts et en se limitant à certains domaines d'action. Néanmoins, ils avaient le sentiment que certains domaines d'action, en particulier le domaine 1, restaient encore vastes et ont conseillé au PNUD de ne pas s'écarter de ses compétences de base et de collaborer avec d'autres organisations du système des Nations Unies.

12. Les délégations ont prié le PNUD de se limiter strictement à ses domaines d'action et à son mandat, en tirant parti de ses avantages comparatifs, et à collaborer avec des partenaires lorsque cela s'avérait nécessaire afin d'éviter les chevauchements et les dépenses inutiles. Cette approche devrait permettre au PNUD de s'acquitter de son mandat de chef de file et de coordonnateur et de faire preuve d'une plus grande efficacité à tous les niveaux. Les délégations se sont félicitées que l'organisation ait suivi une approche axée sur les problèmes de développement (plutôt que sur les pratiques), ce qui devrait l'aider à assurer une meilleure gestion des connaissances. Même si l'approche par pays a été saluée, il a également été demandé que le PNUD s'appuie sur le plan stratégique pour mieux définir les services qu'il propose au niveau mondial.

13. Les membres du Conseil d'administration ont précisé que le plan stratégique pour 2014-2017 devait être entièrement aligné sur l'examen quadriennal, en particulier en ce qui concerne la priorité accordée à l'élimination de la pauvreté. Sur ce point, le Conseil a souligné que la vision à long terme du plan stratégique devait mettre clairement en relation tous les domaines d'intervention du PNUD avec les objectifs globaux de réduction de la pauvreté et de croissance universelle. Insistant sur la nature multidimensionnelle de la pauvreté, en particulier dans les États fragiles, les délégations se sont félicitées que le PNUD ait mis l'accent sur la gouvernance démocratique, l'état de droit, l'égalité des sexes, la résilience, la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles, le relèvement rapide et la transition. Ils ont prié le PNUD de veiller à ce que la planification de la préparation aux situations d'urgence et le relèvement rapide fassent partie intégrante du processus d'intervention humanitaire du système des Nations Unies.

14. Un certain nombre de délégations, en particulier de pays de programmes, ont fait part de leur préoccupation quant au principe de développement humain durable sur lequel reposaient les interventions du PNUD. Selon elles, il combinait en réalité deux principes – le développement humain d'une part et la durabilité d'autre part – qui risquaient, lorsqu'on les associait, d'être incompatibles avec les priorités de développement des pays de programmes. Elles ont demandé au PNUD d'adopter uniquement des concepts ayant reçu l'approbation de la communauté internationale, et recommandé que les principes sur lesquels reposaient les interventions du PNUD accordent la priorité aux besoins propres aux différents pays et aux approches qui s'imposent pour y répondre.

15. De même, de nombreux membres du Conseil d'administration, notamment ceux venus de pays à revenu intermédiaire, ont soutenu avec force l'idée de la présence physique universelle du PNUD, dans laquelle ils ont vu son atout principal. Ils ont également exprimé leur appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, et salué la décision du PNUD de renforcer ses activités dans ce domaine dans le cadre du plan stratégique pour 2014-2017. Ils espéraient profiter de l'échange d'informations, des enseignements tirés de l'expérience et des initiatives de renforcement des capacités visant à aider les pays en développement à mettre en œuvre les projets Sud-Sud. Certains États Membres ont souhaité voir le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud renforcé.

16. Les membres du Conseil ont déclaré attendre avec intérêt que le PNUD poursuive l'harmonisation du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources avec le plan stratégique, spécifiquement aux fins d'affiner les indicateurs, les points de référence et les objectifs. Ils ont souhaité disposer

d'indicateurs qualitatifs plus précis, y compris pour les questions intersectorielles telles que l'inégalité entre les sexes, en notant que les résultats devaient être évalués en termes de prise en compte systématique du problème plutôt qu'en fonction d'objectifs spécifiques.

17. Des membres du Conseil d'administration ont également souhaité que les données soient mieux ventilées pour leur permettre de repérer les inégalités, saisir d'éventuelles occasions et prendre en compte plus systématiquement la problématique hommes-femmes. Ils ont encouragé le PNUD à introduire des indicateurs, points de référence et objectifs reposant sur des données ventilées par sexe à chaque fois que cela était pertinent. Soulignant l'importance des rapports rendant compte des progrès accomplis, ils ont mis en garde contre l'utilisation de systèmes parallèles de collecte de données, et recommandé au PNUD d'identifier les goulets d'étranglement dans la collecte des données au plan national, tout en donnant aux bureaux de pays la possibilité de s'exprimer au moment de communiquer leurs résultats. Ils ont souligné l'importance de mécanismes de contrôle et d'évaluation forts et indépendants pour définir les responsabilités de chacun et assurer un retour d'information, et demandé un complément d'information sur la manière dont le PNUD envisageait de renforcer le Bureau de l'évaluation et d'assurer son indépendance. Les membres du Conseil ont craint que sous sa forme actuelle, le cadre intégré de résultats ne permette pas de discerner les résultats obtenus par le PNUD.

18. L'Administratrice a remercié les délégations de leur évaluation positive du plan stratégique et du budget intégré du PNUD pour 2014-2017. Elle s'est réjouie de constater qu'elles considéraient toujours le PNUD comme la cheville ouvrière du système de développement de l'ONU, en lui attribuant un rôle central dans l'accélération des progrès sur la voie des OMD et l'orientation du programme de développement pour l'après-2015. Elle a également souligné que le Conseil d'administration prêtait beaucoup d'importance à la mission globale du PNUD relative à l'élimination de la pauvreté et à la croissance pour tous.

19. Elle a assuré aux membres du Conseil d'administration que le plan stratégique pour 2014-2017, qui était mieux ciblé et comportait un nombre réduit de résultats escomptés, aiderait le PNUD à répondre aux besoins des pays de programmes en respectant le principe de la maîtrise nationale et en faisant fond sur les compétences qui lui sont propres. Elle a pris note de la demande exprimée par les membres du Conseil d'administration de voir le PNUD jouer entièrement son rôle dans les pays en situation de crise ou se relevant d'une crise. Le PNUD circonscrirait toutes ses activités aux domaines de compétence qui lui ont été assignés par son mandat et interviendrait en partenariat étroit avec les autres parties prenantes à tous les niveaux, qu'elles appartiennent ou non au système des Nations Unies, et au moyen de projets de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. Elle a souligné que le cadre de résultats et d'allocation de ressources renforcé permettrait de planifier plus efficacement les rapports.

20. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/27 relative au plan stratégique du PNUD pour 2014-2017.

III. Questions financières, budgétaires et administratives

Budget intégré du PNUD pour 2014-2017

21. Dans sa déclaration liminaire, l'Administratrice a également abordé des sujets relevant du point 3, à savoir les questions financières, budgétaires et administratives, dont le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur le budget intégré du PNUD pour 2014-2017 (DP/2013/42), l'examen annuel de la situation financière pour 2012 (DP/2013/43 et Corr.1) et les informations détaillées relatives à l'examen annuel de la situation financière pour 2012 (DP/2013/43/Add.1).

22. Elle a présenté au Conseil le budget intégré du PNUD pour 2014-2017 qui suit désormais le même format que ceux du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Elle a fait remarquer que l'adoption d'un budget intégré pour une période de quatre ans, qui correspond à celle couverte par le plan stratégique pour 2014-2017, découlait de la prise en compte des liens existant entre le développement et les résultats institutionnels aux plans national, régional et mondial, et les ressources nécessaires correspondantes.

23. Concernant les ressources, l'Administratrice a fait remarquer que les propositions du PNUD se fondaient sur une base de programmation des ressources annuelles passant de 540 millions de dollars par an en 2014-2015 à 600 millions par an en 2016-2017, compte tenu de l'augmentation prévue des recettes et de la diminution considérable de la composante institutionnelle du budget résultant en partie des nouvelles modalités de recouvrement des coûts. Ainsi, le PNUD aurait la possibilité de consacrer une plus grande partie de ses ressources ordinaires à la réalisation des résultats de développement. Le PNUD a proposé de préserver de toute réduction, non seulement les fonds correspondant au montant ciblé pour l'allocation des ressources de base 1 et à l'appui au système des coordonnateurs résidents, tel qu'il ont déjà été approuvés par le Conseil, mais aussi ceux correspondant au montant ciblé pour l'allocation des ressources de base 3, au Bureau du Rapport sur le développement humain et au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud si le montant des ressources de base passait sous le seuil de 540 millions de dollars. Le PNUD a également proposé d'ajouter un nouveau poste budgétaire pour le Fonds d'équipement des Nations Unies.

24. Par ailleurs, l'Administratrice a fait remarquer que les ressources de base pour 2013 étaient en diminution. Concernant l'application des principes de transparence et de responsabilité, elle a tenu à préciser que le premier audit des états financiers du PNUD présentés selon les normes IPSAS, réalisé en 2012, avait donné lieu à une opinion sans réserve et que l'organisation était désormais hôte de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et avait lancé le site Web open.undp.org, sur lequel elle rendait publiques ses transactions financières, ses projets et les rapports d'audit interne.

25. Les membres du Conseil d'administration ont salué la plus grande cohérence entre le plan stratégique et le budget de l'organisation et une nette amélioration du couplage entre les résultats et les ressources, en notant que le PNUD avait accompli des progrès considérables. Ils ont souligné l'effort déployé par le PNUD pour maintenir le niveau des ressources destinées aux activités de développement tout en proposant des coupes drastiques dans les frais de gestion. Saluant la diminution de

la part des activités de gestion dans le budget global, les membres du Conseil d'administration ont invité le PNUD à poursuivre l'exécution de son mandat tout en cherchant à réaliser des gains d'efficacité.

26. Les membres du Conseil d'administration se sont de nouveau inquiétés du déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres types de ressources, et ils ont prié tous les pays de respecter leurs engagements financiers et encouragé ceux qui en avaient la possibilité de verser des contributions supplémentaires au titre des ressources ordinaires (de base). Ils ont noté que l'insuffisance des ressources de base risquait d'empêcher le PNUD d'exécuter son mandat et que l'imprévisibilité des ressources et le fait que les fonds soient pour l'essentiel préaffectés pourraient compliquer la réalisation des objectifs prévus dans le plan stratégique. Ils attendaient avec intérêt de poursuivre le dialogue en 2014 dans l'espoir d'assurer des financements prévisibles et viables et ils ont souligné combien il était important que la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies, qui jouait un rôle majeur pour aider les pays les moins avancés, soit saine.

27. Plusieurs délégations ont salué l'augmentation de la part des ressources autres que les ressources de base dans le budget intégré, en application de la décision 2013/9 du Conseil d'administration sur l'harmonisation des modalités et des taux de recouvrement des coûts. Elles attendaient avec intérêt d'apprendre les résultats donnés par l'application de la nouvelle méthode, ainsi que toutes les recommandations s'y rapportant, au cours de la session annuelle de 2016, en application de la décision 2013/9.

28. Concernant les engagements pris par les gouvernements au titre de leurs contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs, quelques délégations ont conseillé au PNUD d'adopter une position plus ferme si les fonds demeuraient insuffisants.

29. Remarquant que le montant des ressources attribuées aux résultats en matière de développement était donné à titre indicatif uniquement, les délégations ont conseillé au PNUD de continuer à coupler les ressources avec les résultats prévus pour le plan stratégique pour 2014-2017. Compte tenu du climat d'incertitude suscité par la crise financière en cours, elles lui ont recommandé d'attendre l'examen à mi-parcours pour revoir ses estimations et les montants de financement donnés dans le budget intégré pour 2014-2017. Tout en se félicitant que des postes budgétaires spéciaux soient consacrés à l'égalité des sexes, certains membres du Conseil d'administration ont dit craindre que les montants prévus au titre du résultat escompté 4 ne soient pas suffisants pour réaliser les objectifs fixés et satisfaire aux exigences de l'examen quadriennal. Ils ont demandé au PNUD de suivre attentivement les ressources attribuées à l'égalité des sexes au titre d'autres résultats escomptés.

30. Certaines délégations ont également regretté que le budget intégré pour 2014-2017 ne comporte pas davantage de détails sur les ressources attribuées à certains postes budgétaires, comme par exemple les composantes des programmes. Elles ont toutefois accueilli avec satisfaction les renseignements complémentaires fournis par le PNUD dans l'additif à l'annexe 1. Elles ont souligné la nécessité de conserver un niveau de ressources suffisant pour le Bureau de l'audit et des investigations, le Bureau de la déontologie et le Bureau de l'évaluation, et ont dit attendre avec intérêt de poursuivre leurs discussions avec le PNUD au sujet de l'étude structurelle.

31. L'Administratrice a répondu en soulignant que le PNUD tenait à répondre aux demandes du Conseil d'administration de manière aussi rapide et complète que possible, et elle a donc suggéré aux membres du Conseil de formuler leurs demandes de manière détaillée et précise. Elle a ajouté que pour que l'examen à mi-parcours permette d'améliorer la gestion axée sur les résultats, le PNUD procéderait à l'examen du plan stratégique pour 2014-2017 en étroite concertation avec le Conseil.

32. En conclusion, l'Administratrice a souligné que la question du financement demeurait essentielle, en particulier pour le budget de base. Au vu du plan stratégique pour 2014-2017, il avait été nécessaire de modifier la structure du PNUD pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat avec les ressources à sa disposition. Une fois le plan stratégique pour 2014-2017 approuvé par le Conseil d'administration, l'Administratrice et le PNUD comptaient collaborer étroitement avec le Conseil pour élaborer un plan de financement pour l'avenir.

33. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/28 par laquelle il a approuvé le budget intégré du PNUD pour 2014-2017, et la décision 2013/29 relative à l'examen annuel de la situation financière. Le Conseil a également pris note du rapport du CCQAB sur le budget intégré du PNUD pour 2014-2017 ([DP/2013/42](#)).

IV. Programmes de pays et questions connexes

34. L'Administratrice associée du PNUD a présenté un aperçu des descriptifs de programme de pays pour la Namibie ([DP/DCP/NAM/2](#)), et le Mexique ([DP/DCP/MEX/2](#)), établi respectivement par le bureau régional pour l'Afrique et le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle a également présenté la première prolongation d'un an du programme de pays du Timor-Leste (bureau régional pour l'Asie et le Pacifique), et la troisième prolongation d'un an, à titre exceptionnel, du programme de pays de la République arabe syrienne ([DP/2013/44](#)). Les directeurs des bureaux régionaux du PNUD pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes avaient élaboré les programmes depuis leurs régions respectives.

35. Les délégations ont remercié le PNUD de sa coopération, son engagement et son appui sans faille à leurs pays. Elles l'ont félicité de la portée et de l'ambition des programmes de pays, notant qu'ils avaient été élaborés en étroite consultation avec les gouvernements et d'autres partenaires de développement, et qu'ils correspondaient aux priorités et plans nationaux. Il avait fait part aux pays concernés des observations faites par plusieurs délégations quant à certains projets de programmes de pays.

36. Le Conseil d'administration a formulé des observations sur les deux descriptifs de programmes de pays pour la Namibie et le Mexique, pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays du Timor-Leste, et approuvé la troisième prolongation d'un an, à titre exceptionnel, du programme de pays de la République arabe syrienne. Il a également adopté la décision 2013/34 par laquelle il a décidé d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, les descriptifs de programmes de pays du PNUD et du FNUAP pour le Kenya à sa première session ordinaire de 2014.

37. Conformément aux décisions 2001/11 et 2006/36, le Conseil d'administration a approuvé tacitement, sans présentation ni débat, les huit programmes de pays suivants, qui avaient été examinés à la session annuelle de 2013 : Bénin, Burundi, Niger, Nigeria, République du Congo, Togo, Bhoutan (programme de pays commun) et Cuba.

V. Évaluation

38. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du PNUD a présenté les sujets proposés pour les deux évaluations thématiques annoncées dans le programme de travail du Bureau pour 2013, conformément au rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD pour 2012 (DP/2013/16), qui avaient commencé en 2013 et se termineraient en 2014.

39. Plusieurs délégations ont remercié le Directeur de son exposé et de sa collaboration avec le Conseil d'administration. Elles ont approuvé la proposition du Bureau de l'évaluation de réaliser deux évaluations, l'une sur l'appui apporté par le PNUD à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au plan national, et l'autre sur la contribution générale du *Rapport sur le développement humain* publié chaque année par le PNUD. Elles ont trouvé les deux thèmes relativement simples par rapport aux autres choix possibles. Il était sage de consacrer une évaluation aux OMD au regard de leur importance hautement stratégique, et cela permettrait de tirer de précieux enseignements de l'expérience en vue du programme de développement pour l'après-2015. Certaines délégations ont répété que le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 devait avoir pour principal objectif l'accélération de la réalisation des OMD d'ici à 2015. Une évaluation des rapports sur le développement humain, déjà réputés pour leur qualité et leur utilité en tant qu'outil de responsabilisation, permettrait au Conseil d'évaluer quel était l'impact des politiques gouvernementales et dans quelle mesure les rapports venaient enrichir les connaissances communes et influencer les priorités et pratiques des acteurs du développement. L'évaluation aiderait le PNUD à mieux définir sa contribution intellectuelle au développement. Concernant la proposition du Bureau de l'évaluation de faire figurer dans le nouveau plan stratégique pour 2014-2017 la question de l'appui du PNUD à un développement qui tienne compte de la question du handicap, en application de l'examen quadriennal, le Conseil a encouragé le Bureau de l'évaluation à aller de l'avant et à faire de cette question un troisième thème d'évaluation.

40. Les membres du Conseil d'administration ont indiqué attendre avec intérêt le programme de travail à mi-parcours du Bureau de l'évaluation, qui devait être présenté à la première session ordinaire de 2014, et félicité le Bureau d'avoir respecté le principe de validation externe. Ils ont souligné que l'audit et l'évaluation étaient particulièrement importants pour aider le Conseil à exercer ses fonctions de contrôle. Par conséquent, le PNUD devrait tout mettre en œuvre pour s'assurer que ses entités responsables de l'audit et de l'évaluation restent fortes et indépendantes et disposent de fonds suffisants. L'examen à mi-parcours du budget intégré pour 2014-2017 devrait également être l'occasion de déterminer si les ressources attribuées au PNUD au titre de l'évaluation étaient suffisantes, notamment par rapport aux normes internationales, telles celles définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

41. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation du PNUD a remercié les délégations de leurs observations et précisé que le Bureau s'employait à faire coïncider l'évaluation de l'appui du PNUD à un développement tenant compte de la question du handicap avec le plan stratégique pour 2014-2017.

42. Le Conseil d'administration a pris note de l'exposé sur les thèmes proposés pour les évaluations thématiques inscrites au programme de travail du Bureau de l'évaluation du PNUD, en application de la décision 2013/15.

VI. Arrangements de programmation

43. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le rapport sur le financement de l'approche de la présence physique différenciée (DP/2013/45).

44. Plusieurs délégations se sont félicitées que le PNUD étudie la question du financement de l'approche de la présence physique différenciée. Face à la diminution des fonds, notamment des ressources de base ou ordinaires, les organisations comme le PNUD devaient utiliser au mieux les ressources disponibles. Or, les pays avaient des besoins différents, et donc des attentes différentes quant à l'aide du PNUD, et le PNUD ne pouvait adopter de stratégie unique de financement de sa présence physique. Gardant ceci à l'esprit, et compte tenu de la décision 2013/4, plusieurs membres du Conseil d'administration ont manifesté leur soutien à la proposition de financement de l'approche de la présence physique différenciée présentée dans le document publié sous la cote DP/2013/45, y compris en ce qui concerne le financement du poste de coordonnateur résident/représentant résident du PNUD, sous réserve que les dépenses des programmes de pays soient supérieures à 12 millions de dollars pour 2014-2017.

45. Tout en convenant que chaque pays connaissait ses propres difficultés et priorités, un autre groupe de pays a rappelé le principe de la présence universelle du PNUD pour répondre aux besoins des pays en développement. Concernant les critères proposés pour décider du maintien ou non de la présence du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire, en particulier ceux dont le revenu national brut (RNB) moyen sur quatre ans était supérieur à 6 600 dollars par habitant, ils ont dit craindre que subordonner l'appui du PNUD au respect de critères légaux et financiers puisse s'avérer préjudiciable pour cette catégorie de pays, qui pâtissaient déjà des retards dans le versement des contributions annuelles aux dépenses locales des bureaux extérieurs. Les délégations se sont inquiétées que cette approche conduise le PNUD à fermer certains de ses bureaux situés dans des pays à revenu intermédiaire. Tout en reconnaissant que le PNUD devait consacrer en priorité ses ressources de base aux pays de programmes qui en avaient le plus besoin, ils l'ont encouragé à permettre aux pays qui n'avaient pas réglé leurs contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs de renégocier leur dette en préparant conjointement avec le PNUD des plans d'urgence prévoyant un échelonnement raisonnable des paiements.

46. En réponse, l'Administratrice associée du PNUD a remercié les délégations de leurs observations et les assurer du maintien des dispositions relatives au financement de l'approche de la présence physique différenciée dans les pays à revenu intermédiaire dont le RNB moyen sur quatre ans était inférieur à 6 600 dollars par habitant, ainsi que dans les pays à faible revenu. Concernant la prévisibilité des fonds, et l'incertitude entourant la proposition pour les pays à revenu intermédiaire dont le RNB était supérieur au seuil, le PNUD avait proposé

une période de transition de deux ans. Elle a assuré au Conseil d'administration que le PNUD ferait tout ce qui était en son pouvoir pour trouver une solution adaptée à chaque pays eu égard à sa présence universelle ainsi qu'au paiement et à la négociation de la dette relative aux contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs.

47. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/30 sur le financement de l'approche de la présence physique différenciée.

Débat consacré au FNUAP

VII. Déclaration du Directeur exécutif et plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017

48. Dans sa déclaration au Conseil d'administration (qui peut être consultée sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP), le Directeur exécutif du FNUAP a souligné l'importance vitale des deux principaux thèmes qu'il comptait aborder : le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, qui figure dans le document intitulé « Rapport du Directeur exécutif : plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 » (DP/FPA/2013/12 et annexes) et le budget intégré du FNUAP pour 2014-2017, dans le document intitulé « Prévisions budgétaires intégrées du FNUAP, 2014-2017 » (DP/FPA/2013/14 et annexe). Ces deux instruments orienteraient les travaux de l'organisation pour les quatre prochaines années et aideraient le FNUAP à mieux s'acquitter de son mandat.

49. Le Directeur exécutif a souligné que le moment était important, non seulement pour le FNUAP mais également pour la communauté internationale. Les pays dressaient le bilan des progrès accomplis jusqu'alors et du chemin qu'il restait à parcourir pour tenir les engagements pris lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, au Caire, en 1994. De même, alors que se profilait à l'horizon l'échéance de 2015, la communauté internationale s'employait sans relâche à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à déterminer ce qu'il restait à faire tout en repérant les enjeux nouveaux ou émergents qui influeraient à terme sur la teneur du programme de développement mondial pour l'après-2015 et la définition des futurs objectifs de développement durable.

50. En ce qui concerne en particulier le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Directeur exécutif a noté que 2014 serait une année importante, du fait de l'examen de la suite à donner à la Conférence au-delà de 2014, qui constituerait une occasion inédite d'établir des liens entre le programme de la Conférence au-delà de 2014 et le programme de développement pour l'après-2015. Lors des consultations portant sur le programme de développement pour l'après-2015, l'importance fondamentale de tous les thèmes abordés lors de la Conférence avait été reconnue. Le FNUAP participait activement à l'examen de la suite donnée à la Conférence, dans le cadre de conférences d'examen régionales qui témoignaient d'un engagement solide et renouvelé, à l'échelle mondiale, envers le programme d'action de la Conférence.

51. Dans la même optique, le FNUAP dressait le bilan de ses propres travaux. Déterminé à améliorer ses résultats, le Fonds se dotait de nouveaux outils pour répondre aux exigences d'un monde en évolution. Compte tenu du mandat du FNUAP, le Directeur exécutif a affirmé qu'il était essentiel, pour parvenir à un développement équitable et durable, de garantir l'accès de tous à la santé sexuelle et procréative et de faire en sorte que les femmes et les jeunes puissent exercer leur droit de prendre des décisions en connaissance de cause. Il a expliqué que la « cible » au cœur du plan stratégique du FNUAP devrait rester celle du programme de développement pour l'après-2015 car, malgré les progrès accomplis en matière de mortalité maternelle, la réduction des décès maternels et l'universalisation de l'accès à la santé procréative [OMD 5 a) et 5 b)] étaient les objectifs dont la réalisation avait pris le plus de retard et qui ne seraient vraisemblablement pas atteints en 2015. Il a demandé aux membres du Conseil d'administration d'intensifier leurs efforts pour aider le FNUAP à s'acquitter de son mandat et veiller à ce que l'esprit qui anime le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement se retrouve largement dans le programme de développement pour l'après-2015.

52. S'agissant du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, le Directeur exécutif a salué la détermination, l'autorité et l'engagement porteur dont avaient fait preuve les membres du Conseil pour affiner et finaliser la stratégie et le budget intégré. Le plan stratégique pour 2014-2017 traçait la voie à suivre pour que le FNUAP soit davantage axé sur ses priorités ainsi que sur l'obtention de résultats, plus à même de rendre compte de son action et plus souple, ce qui lui permettrait de saisir de manière plus efficace et efficiente les occasions qui pourraient se présenter de relever les défis qui surgiraient et de répondre à l'évolution des besoins. Le Directeur exécutif a noté que, lors de la mise au point du plan stratégique, le FNUAP avait adopté une approche ambitieuse en envisageant de manière plus globale le fonctionnement de l'organisation et en recensant des possibilités d'amélioration, dont la nécessité d'aligner pleinement le modèle d'activité et les modalités de financement sur la nouvelle direction stratégique (la cible), et en positionnant le FNUAP dans un contexte en évolution rapide.

53. Le nouveau plan stratégique était donc annonciateur de changements. Le Directeur exécutif a souligné que le FNUAP agirait différemment en fonction des contextes, en adaptant son approche à la situation et aux besoins nationaux – *sans* introduire de politique de reclassement ou de critères d'admissibilité. Il a insisté sur le fait que la présence physique du Fonds resterait inchangée de par le monde. Le FNUAP mettrait également davantage l'accent sur le front humanitaire, notamment sur la planification des capacités d'intervention en cas d'urgence, tout en intégrant l'action humanitaire dans les principaux domaines d'action de ses programmes de développement. Le FNUAP renforcerait la capacité de ses bureaux régionaux à aider les bureaux de pays à faire en sorte que les projets de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire mènent à de véritables échanges de connaissances. Le Directeur exécutif a assuré aux délégations que le Fonds continuerait de conclure des partenariats novateurs avec un vaste ensemble d'acteurs issus de tous les secteurs, dont des organismes des Nations Unies en ce qui concerne la réforme de l'Organisation des Nations Unies et la promotion de l'approche Unis dans l'action. En dernier lieu, il a demandé aux membres du Conseil d'administration de continuer à apporter leur appui financier au Fonds et à faire en sorte que ce dernier puisse s'acquitter du mandat qui lui incombait en rapport à la Conférence internationale sur la population et le développement.

54. Après avoir souligné leur dévouement au FNUAP, les membres du Conseil ont déclaré ne pas douter que, sous la conduite du Directeur exécutif, celui-ci atteindrait les objectifs qu'il s'était fixés dans le nouveau plan stratégique pour 2014-2017. Conscientes des difficultés rencontrées lors de l'élaboration du plan stratégique et du budget intégré, les délégations ont remercié le FNUAP et son personnel de s'y être consacrés sans relâche. Elles se sont en particulier félicitées des consultations actives et constructives que le FNUAP avait tenues avec les membres du Conseil en vue d'affiner et de finaliser le plan et le budget. Elles ont souligné l'importance du nouveau plan stratégique pour 2014-2017 et de sa mise en œuvre dans le contexte du bilan international de la réalisation des OMD et de l'élaboration du programme de développement mondial pour l'après-2015.

55. Les membres du Conseil d'administration ont salué l'action que le FNUAP menait en vue de définir une vision d'avenir pour les femmes et les jeunes et d'investir en faveur de la santé sexuelle et procréative et des droits reproductifs, y compris ses activités visant à éliminer la violence fondée sur le sexe. Tout en prenant note des progrès accomplis dans la réalisation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ils ont constaté que de nombreux défis restaient à relever. Ils ont vivement prié le FNUAP de ne ménager aucun effort afin de veiller à ce que les principes issus de la Conférence internationale figurent en bonne place dans le programme mondial de développement pour l'après-2015. Ils ont souligné la nécessité d'adopter une approche systématique, globale et intégrée de la mise en œuvre du plan stratégique et des instruments de programmation au niveau national, compte tenu des résultats et conclusions de l'enquête mondiale menée dans le cadre de l'examen de la suite à donner à la Conférence internationale au-delà de 2014.

56. Les membres du Conseil d'administration ont reconnu que le plan stratégique pour 2014-2017 et le budget intégré, qui avaient pour point d'ancrage l'examen quadriennal et une approche fondée sur les droits de l'homme, fixaient une direction stratégique claire, ce qui permettrait au FNUAP de mettre davantage l'accent sur ses résultats et ses priorités, d'être plus efficace et de mieux contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du programme d'action de la Conférence internationale et de la réalisation du cinquième OMD relatif à la mortalité maternelle et à la santé procréative, qui constituent le cœur de son action. Les membres du Conseil d'administration se sont inquiétés de l'incapacité de la communauté internationale à accomplir de véritables progrès dans la réalisation du cinquième OMD, qui concernait tout particulièrement l'Afrique. Ils ont évoqué les obstacles auxquels la réalisation de cet objectif continuait de se heurter, dont le manque de personnel qualifié aux niveaux national et local. Tout en félicitant le FNUAP d'avoir mis l'accent dans le cadre du plan stratégique sur les populations les plus marginalisées et les plus vulnérables, certaines délégations ont cependant souhaité que les besoins de ces groupes soient mieux pris en compte.

57. Les délégations se sont déclarées satisfaites des hypothèses de changement concernant les résultats, du modèle d'activité, des modalités de financement et de l'importance accordée à la gestion axée sur les résultats dans le cadre intégré de résultats, y compris les indicateurs de suivi et de communication de l'information, qui constituaient à leurs yeux de solides fondements pour la présentation de résultats. À ce sujet et compte tenu de la volonté de relier les résultats aux ressources, les délégations ont demandé que les indicateurs continuent d'être affinés et ont souligné l'importance que revêtait l'examen à mi-parcours pour veiller à ce

que les enseignements tirés de l'expérience et les améliorations qui s'imposent soient pris en compte lors des prochains processus de planification et programmation. Les délégations ont invité le FNUAP à mettre encore plus l'accent sur l'évaluation des risques et estimé que l'affinement des hypothèses de changement devait être l'occasion de faire la distinction entre différents types de risque. Elles ont été heureuses de constater que la nouvelle politique d'évaluation donnerait au FNUAP des moyens de quantifier les retombées de son action et se sont réjouies des efforts déployés pour recruter un nouveau directeur du Bureau de l'évaluation, qui rendrait compte de manière indépendante au Conseil. Elles ont également insisté sur l'importance de la coordination interinstitutions pour l'efficacité institutionnelle et rappelé que la poursuite de sa participation à la réforme de l'ONU et à l'approche Unis dans l'action serait pour le FNUAP gage d'efficacité, d'efficience et de résultats.

58. Soulignant le principe d'universalité et d'appropriation nationale des initiatives, les délégations ont exprimé leur soutien sans réserve à la présence physique du FNUAP dans tous les pays de programme, y compris les pays à revenu intermédiaire. Elles ont accueilli avec satisfaction la décision de mener une action différenciée de l'action en fonction des pays, pour répondre aux besoins définis à l'échelle nationale, ce qui permettrait d'utiliser au mieux les ressources limitées et cadrerait bien avec la volonté d'axer les activités du Fonds sur ses avantages comparatifs. Certaines délégations ont cependant craint qu'une approche différenciée risque de dissuader le FNUAP de mener son action dans certains domaines cruciaux et dans certains pays. Elles ont été plusieurs à engager le Fonds à assurer une présence physique et à mener ses activités programmatiques en toutes circonstances, notamment dans les pays à revenu intermédiaire et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Tout en estimant également qu'une approche différenciée devait guider l'orientation des programmes, d'autres délégations ont affirmé que le FNUAP devait accorder la priorité aux pays les plus démunis.

59. En ce qui concerne le programme mondial et régional, les délégations ont apprécié que le FNUAP se soit employé sans relâche à préciser les enjeux, à aligner le programme sur le cadre de résultats et d'allocation des ressources et à prévoir des mesures de renforcement des services de contrôle. Des craintes ont cependant été exprimées quant au fait que certaines activités proposées risquaient de s'avérer inefficaces si elles n'étaient pas reliées à des résultats précis du plan stratégique. Les délégations ont invité le FNUAP à prendre les mesures nécessaires pour procéder rapidement à la classification exacte des coûts afférents au programme, selon les nouvelles catégories de la classification harmonisée des coûts, avant l'examen à mi-parcours. Elles ont accueilli avec satisfaction la proposition de l'administration de faire rapport tous les ans au Conseil d'administration, en soulignant l'importance d'un contrôle effectif de la part du Conseil, et ont déclaré attendre avec intérêt les consultations qui permettraient de continuer à affiner cette approche.

60. Plusieurs délégations, notamment celles de pays en développement, se sont félicitées que le FNUAP ait intégré dans le plan stratégique la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, dans lesquelles elles voyaient un complément de la coopération traditionnelle. Elles ont noté que de telles activités devraient s'accompagner de mécanismes de financement novateurs, notamment de systèmes de cofinancement faisant appel au secteur privé. Une délégation a déclaré espérer que le FNUAP encouragerait les modalités de cofinancement trilatéral, compte tenu des circonstances et des moyens propres à chaque pays, et aiderait les pays en développement à mobiliser des ressources auprès de sources tierces, locales ou

internationales, secteur privé compris. Cette délégation a ajouté que les partenariats du FNUAP avec le secteur privé devraient être planifiés avec les autorités nationales pour être sûr qu'ils correspondent bien aux politiques et besoins nationaux. Des délégations ont jugé préférable de ne pas faire référence dans le plan stratégique aux mécanismes non multilatéraux, tels que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

61. Les membres du Conseil ont également applaudi l'action que le FNUAP menait en première ligne des conflits. Ils ont souhaité la bienvenue au nouveau Chef du Service d'intervention humanitaire et ont déclaré apprécier les efforts que le FNUAP déployait en vue d'intégrer l'action humanitaire dans l'ensemble de ses services de façon à répondre aux besoins des groupes vulnérables, notamment des personnes déplacées. Ils ont souligné que le pouvoir mobilisateur du FNUAP était essentiel pour permettre aux femmes et aux filles d'avoir accès aux services et produits de santé sexuelle et procréative en situation de crise. Ils ont approuvé la constitution d'un groupe interne chargé des questions humanitaires en vue de renforcer le rôle moteur qu'assumait, avec d'autres entités, le FNUAP dans la lutte contre la violence sexiste et ont déclaré attendre avec intérêt d'examiner les mesures que le Fonds pourrait prendre en réponse à l'Appel à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation d'urgence, qui devait être lancé à Londres en 2013.

62. Le Directeur exécutif du FNUAP a répondu en remerciant les membres du Conseil du soutien important qu'ils continuaient à apporter au Fonds et a réaffirmé que l'approbation par le Conseil du plan stratégique pour 2014-2017 et du budget intégré donnerait au FNUAP les moyens d'être plus souple, effectif et transparent et, par là même, de mieux aider les femmes, les filles et les enfants du monde entier. Le FNUAP se réjouissait d'avance de mettre en œuvre le plan en collaboration étroite avec les membres du Conseil. Alors que l'échéance de 2015 se rapprochait, il importait d'accélérer les progrès sur la voie des OMD et de mettre l'accent sur l'examen de la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement, en recensant les lacunes et les travaux inachevés, dont il serait tenu compte lors des consultations sur le programme mondial de développement pour l'après-2015.

63. Le Directeur exécutif a remercié le Conseil d'avoir réaffirmé l'importance de la cible, comme direction stratégique du Fonds, axée sur la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation. En ce qui concerne les inquiétudes que suscitait le retard pris dans la réalisation du cinquième OMD relatif à la mortalité maternelle, il a assuré aux délégations que le FNUAP coopérait étroitement avec ses partenaires en vue d'accomplir rapidement des progrès avant l'échéance de 2015. S'agissant de la présence physique du Fonds, il a réaffirmé que le FNUAP ne comptait fermer aucun bureau de pays ni bureau régional dans aucun pays de programme, y compris les pays à revenu intermédiaire, et qu'il ne se limiterait pas au plaidoyer et aux orientations stratégiques. Le FNUAP continuerait de tenir compte des priorités des pays de programme, conformément au principe de l'universalité. Le nouveau modèle d'activité et le système d'allocation des ressources correspondant garantissaient l'adoption par le FNUAP d'une approche différenciée en fonction des besoins des pays de programme et lui permettaient de mieux répondre aux besoins des pays les moins avancés. Le FNUAP continuait également d'encourager les projets de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

64. En ce qui concerne la participation aux coûts des pays de programme, plusieurs délégations ont craint que cette proposition n'impose inutilement un lourd fardeau aux pays en développement qui ne se limitaient pas aux dispositions des accords de base standard et qu'elle dissuade les pays en développement de participer pleinement aux projets de coopération Sud-Sud. Elles ont demandé que cette proposition soit dissociée de la décision relative au plan stratégique et au budget intégré et adoptée séparément du système prévu de participation aux coûts. S'agissant de la participation aux coûts au niveau national, le Directeur exécutif a noté que le FNUAP suivrait les directives du Conseil d'administration.

65. En ce qui concerne le programme mondial et régional, le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil des orientations qu'ils avaient fournies, notamment de leurs directives précises en matière de gouvernance et de contrôle, et les a assurés que le FNUAP en tiendrait compte. L'obligation redditionnelle du Fonds envers le Conseil demeurerait essentielle et restait l'une des principales caractéristiques de leur relation. S'agissant de la gestion des risques, le Directeur exécutif a assuré aux membres du Conseil que le FNUAP disposait déjà d'un plan de mise en œuvre de sa politique de gestion des risques qui permettait de les hiérarchiser en fonction de leurs répercussions possibles des tendances observées et renforçait les systèmes de gestion des ressources humaines afin de perfectionner les connaissances et compétences du personnel.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/31 sur le rapport du Directeur exécutif : le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017.

VIII. Questions financières, budgétaires et administratives

Prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2014-2017

67. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur exécutif a également présenté les prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2014-2017 ([DP/FPA/2013/14](#) et annexe), en insistant sur l'harmonisation du budget du FNUAP et de ceux du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). En liant les ressources aux résultats escomptés, le FNUAP avait veillé à ce que le modèle d'activité et les mécanismes de financement soient pleinement alignés sur la nouvelle direction stratégique de la cible. Le budget intégré avait donc été intégralement aligné sur le plan stratégique pour 2014-2017.

68. Comme il ressortait des prévisions budgétaires intégrées pour 2014-2017, le FNUAP continuerait à affecter la plus grande partie de ses ressources aux activités de développement, tout en réduisant la part des ressources allouée aux services de gestion. Le projet de budget intégré se fondait sur des projections de recettes laissant apparaître une augmentation à la fois des ressources ordinaires (ressources de base) et des autres ressources, avec une réorientation marquée des contributions en faveur de ces dernières. S'agissant de l'examen quadriennal, le Directeur exécutif a réaffirmé son intention de chercher à augmenter le montant et la prévisibilité des contributions aux ressources de base du FNUAP.

69. Le FNUAP veillerait à ce que l'affectation de ses ressources corresponde à la vision d'avenir et à la direction du plan stratégique et de la cible. Le cadre budgétaire présentait la totalité des résultats et des ressources, y compris les

résultats en matière de développement et les produits relatifs à l'efficacité et l'efficacité organisationnelles, ce qui donnait une vue d'ensemble des ressources du FNUAP et de leurs liens avec les résultats et produits du plan stratégique. Dans le domaine du développement, le FNUAP investissait la plus grande partie de ses ressources dans l'amélioration de l'offre et de l'utilisation de services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation qui satisfassent aux normes relatives à la qualité des soins et à l'équité en matière d'accès. S'agissant de l'efficacité et l'efficacité organisationnelles, le FNUAP renforçait ses dispositifs de suivi et d'évaluation, de gestion des ressources humaines et de contrôle financier et administratif axés sur les résultats. Sur le terrain, il s'efforçait d'améliorer ses structures d'encadrement, y compris de contrôle administratif et financier et de contrôle et de coordination des programmes. Le Fonds espérait renforcer ses technologies de l'information, ses analyses et ses systèmes de communication en vue de faciliter l'exécution des programmes. Le Directeur exécutif a noté que la plupart des investissements du FNUAP étaient axés sur le terrain.

70. Le FNUAP s'était efforcé d'équilibrer la composante « budget institutionnel » du budget et avait maintenu à zéro le taux de croissance réelle des prévisions budgétaires en équilibrant les coûts, les gains de productivité et les économies réalisées, ainsi que l'avait constaté le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Le Directeur exécutif avait souligné que le Fonds était déterminé à s'acquitter de la part des dépenses relatives aux activités communes qui lui incombait, y compris pour ce qui était des contributions au système de coordonnateurs résidents. Le budget intégré pour 2014-2017 avait également été établi selon la nouvelle méthode de recouvrement des coûts approuvée par le Conseil dans sa décision 2013/9, qui était essentielle pour éviter le subventionnement croisé entre ressources ordinaires et autres ressources, ainsi que cela avait été décidé lors de l'examen quadriennal.

71. Les membres du Conseil ont apprécié l'ardeur à la tâche du Directeur exécutif, la détermination avec laquelle les travaux interinstitutions étaient menés et les progrès réalisés dans le cadre de la réforme conjointe du budget. Ils se sont aussi félicités des efforts qui avaient été déployés pour lui expliquer comment les organisations comptaient utiliser les ressources dont elles disposaient. Les délégations ont estimé que le budget intégré constituait une source utile d'information et ont été heureuses d'apprendre que le montant total des recettes devait considérablement augmenter pendant la période 2014-2017.

72. Elles ont également appris avec plaisir que la part du budget institutionnel, dépenses de gestion renouvelables comprises, dans l'utilisation totale des ressources devait diminuer et que la part des ressources mises à la disposition des activités de programme s'en trouverait augmentée. Elles ont souhaité mieux comprendre les raisons de ces économies, y compris de celles réalisées grâce aux processus de réforme de l'ONU. Un certain nombre de délégations se sont déclarées disposées à continuer de contribuer aux ressources ordinaires (de base) dans des proportions importantes. Elles se sont cependant inquiétées de la tendance à la baisse des ressources de base et, en se référant à l'examen quadriennal, ont vivement prié tous les États Membres favorables au programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement d'envisager de verser des contributions de base ou d'en accroître le montant et ont enjoint le Fonds d'affecter en priorité ces contributions aux activités des programmes.

73. Les délégations se sont félicitées de voir l'accent mis sur les résultats, le renforcement des liens avec les résultats prévus dans le plan stratégique et la méthodologie harmonisée, y compris pour ce qui était de la classification, de l'attribution et du recouvrement des coûts. Certaines délégations auraient aimé obtenir le détail du plan des ressources année par année et jugeaient que le FNUAP pouvait redoubler d'efforts afin que le budget vienne davantage appuyer la mise en œuvre des priorités du plan stratégique. Les délégations ont invité le FNUAP à profiter de l'examen à mi-parcours pour recenser les obstacles restants de façon à renforcer la budgétisation axée sur les résultats et à déterminer si la méthode de recouvrement des coûts employée répondait aux exigences de l'examen quadriennal concernant le recouvrement intégral. Elles se sont cependant demandé si l'introduction du fonds de secours et du fonds d'opportunités permettrait d'éviter comme prévu toute dispersion.

74. Soulignant l'importance qu'elles attachaient à l'indépendance et aux moyens des services de contrôle de l'organisation, les délégations se sont réjouies de la création d'un poste budgétaire distinct pour le nouveau Bureau de l'évaluation, et notamment de l'augmentation proposée du nombre de postes. Elles ont de même accueilli avec satisfaction le poste budgétaire distinct consacré à la Division des services de contrôle, y compris la proposition de créer des postes supplémentaires d'auditeur interne. Les délégations se sont déclarées satisfaites du rôle que le FNUAP avait joué en aidant les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) à parvenir à un accord sur la participation aux coûts afférents à la coordination des activités au sein du système des Nations Unies, ainsi que du fait que le FNUAP ait inclus sa part de coûts dans le budget intégré pour 2014-2017.

75. Prenant note de l'inquiétude de nombreuses délégations face au déséquilibre persistant entre ressources de base et autres ressources, le Directeur exécutif a souligné que dans le cadre du nouveau plan stratégique le FNUAP allouerait ses ressources en fonction des priorités qui y seraient définies et que cette approche devrait encourager les membres du Conseil à augmenter leurs contributions aux ressources de base et assurer une meilleure prévisibilité. Le FNUAP mettait actuellement en place des systèmes permettant d'effectuer un suivi des ressources par rapport aux résultats de façon à continuer à améliorer la gestion axée sur les résultats et il mettrait en pratique, en coopération avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes, le budget intégré et le mécanisme de recouvrement des coûts, ainsi que tous les aspects de la réforme de l'ONU, y compris la participation aux coûts et la division des tâches.

76. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/32 sur les prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2014-2017 et a pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2014-2017.

XII. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

77. Le Directeur exécutif adjoint (programme) a donné un aperçu des deux projets de descriptif de programme de pays suivants : la Namibie (DP/FPA/DCP/NAM/5) (région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe) et le Mexique (DP/FPA/DCP/MEX/6) (région de l'Amérique latine et des Caraïbes). Il a également brièvement présenté la première prorogation du programme de pays pour l'État de Palestine (DP/FPA/DCP/2013/17) (région des États arabes). Les directeurs régionaux du FNUAP pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, les États arabes et l'Amérique latine et les Caraïbes ont apporté des précisions sur les programmes dans leur région respective.

78. Les délégations ont remercié le FNUAP de sa coopération et du soutien apporté à leurs pays respectifs. Elles ont noté que les programmes de pays avaient été élaborés en consultation étroite avec les gouvernements et d'autres partenaires de développement et qu'ils étaient bien alignés sur les priorités, les plans et les cadres en place à l'échelle nationale. Elles ont souligné que le soutien du FNUAP était nécessaire pour aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Des délégations ont formulé des observations spécifiques sur certains des projets de descriptif de programme de pays, qui seraient communiquées aux pays concernés.

79. Le Conseil d'administration a pris note des deux projets de descriptif de programme de pays, de la prorogation d'un programme de pays et des commentaires s'y rapportant (Namibie, Palestine et Mexique). Le FNUAP communiquerait les observations formulées aux pays concernés. Le Conseil a adopté la décision 2013/34, par laquelle il a décidé d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, les projets de descriptif de programmes de pays du PNUD et du FNUAP pour le Kenya à sa première session ordinaire de 2014.

80. Conformément à la décision 2006/36, le Conseil d'administration a adopté, selon la procédure d'adoption tacite, et sans présentation et discussion, les sept programmes de pays suivants, examinés précédemment à la session annuelle de 2013 : Bénin, Niger, Nigéria, République du Congo, Togo, Bhoutan (programme commun) et Cuba.

Débat consacré à l'UNOPS

IX. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

81. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a présenté le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015 (DP/OPS/2013/6 et annexes), l'examen de la réserve opérationnelle du Bureau (DP/OPS/2013/CRP.1) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/OPS/2013/7). Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a présenté le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies (DP/OPS/2013/8).

82. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif a souligné que le projet de budget pour l'exercice 2014-2015 était indicatif de la manière dont l'UNOPS mettrait en

œuvre son plan stratégique pour 2014-2017, récemment adopté, investirait dans des domaines d'action de base, renforcerait la maîtrise des coûts et préserverait sa solidité et sa stabilité financières – des conditions impératives pour toute organisation autofinancée. L'UNOPS devait rester axé sur ses priorités et avait déjà commencé à investir en vue de renforcer ses connaissances et son expérience dans les domaines où il disposait d'un avantage comparatif : la gestion des projets, l'infrastructure et les achats. En mettant ses connaissances et compétences en commun avec ses partenaires et clients, l'UNOPS donnait aux gouvernements et aux collectivités les moyens de mettre en place et gérer leur propre infrastructure durable, tout en étant d'une plus grande utilité pour le système des Nations Unies et ses partenaires.

83. En juin 2013, l'UNOPS a obtenu la certification ISO 14001, après avoir mis au point un système de gestion environnementale permettant aux responsables de projet de tenir compte des facteurs environnementaux dès les premiers stades. L'UNOPS comptait mettre en place ce système partout dans le monde. De même, dans le domaine de la gestion des projets, l'excellence des services de conseils et de formation de l'UNOPS lui avait valu quatre accréditations au début de l'année 2013; dans son rapport sur le projet de budget de l'UNOPS, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait encouragé le Bureau à faire part de son expérience et de ses meilleures pratiques.

84. Le Directeur exécutif a assuré aux membres du Conseil que l'UNOPS continuerait à pratiquer une gestion rigoureuse des coûts et à rendre ces derniers plus transparents, en particulier en les imputant aux projets mis en œuvre. Les prévisions budgétaires pour 2014-2015 correspondaient à une diminution réelle de 6 % des ressources allouées à la gestion par rapport à l'exercice biennal précédent. L'UNOPS était déterminé à préserver la souplesse d'action qui lui permettait d'investir et de réagir rapidement face aux nouvelles exigences et nouveaux besoins, en limitant ses dépenses et en modifiant au besoin sa structure. Au cours des sept dernières années, l'UNOPS avait reconstitué sa réserve opérationnelle, systématiquement obtenu des rapports d'audit satisfaisants et regagné la confiance du Conseil. C'était grâce à cette stabilité et cette solidité financières que l'UNOPS pouvait fournir les services de qualité que demandaient ses partenaires.

85. Pour l'exercice biennal 2014-2015, l'UNOPS misait sur un taux de croissance nul des recettes nettes, la réserve opérationnelle devant absolument rester supérieure au niveau minimal requis conformément à la stratégie de gestion des risques. Au terme de l'examen de sa réserve opérationnelle, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), l'UNOPS avait proposé que le montant minimum de sa réserve opérationnelle soit équivalent au montant moyen de quatre mois de charges imputables à la gestion, calculé sur les trois dernières années, ce qui avait été approuvé par le CCQAB. En conclusion, le Directeur exécutif a souligné que le projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015 offrait une bonne base pour l'avenir et constituait un solide outil qui permettait à l'UNOPS de mettre intégralement en œuvre son nouveau plan stratégique pour 2014-2017.

86. Les membres du Conseil ont salué les qualités de dirigeant du Directeur exécutif. Ils ont noté que le plan stratégique pour l'exercice biennal 2014-2017 adopté par le Conseil énonçait une vision d'avenir stratégique mobilisatrice et mettait opportunément l'accent sur la viabilité et le renforcement des capacités

nationales compte tenu des besoins et approches définis à l'échelle nationale. Ils ont été heureux de voir dans les prévisions budgétaires une nouvelle preuve de la viabilité du modèle économique de l'organisation et de constater la réduction des dépenses de gestion autorisée par les gains d'efficacité et d'efficacités. Ils ont déclaré apprécier que l'UNOPS respecte le principe du recouvrement intégral des coûts, conformément aux recommandations formulées lors de l'examen quadriennal, et s'efforce de réduire au minimum les taux de recouvrement. Ils ont également accueilli avec satisfaction l'approche consistant à harmoniser le budget avec ceux du PNUD et du FNUAP.

87. Plusieurs délégations ont salué l'importante contribution de l'UNOPS au Pacte mondial des Nations Unies, en engageant les autres fonds et programmes à faire de même et ont encouragé les fournisseurs à se joindre au Pacte. Elles ont félicité l'UNOPS d'avoir obtenu la prestigieuse certification ISO 14001, qui constituait la norme de référence en matière de gestion de l'environnement. Elles se sont réjouies que le groupe de l'UNOPS pour une infrastructure durable ait mis au point un système de gestion environnementale qui aidait les responsables de projet à évaluer l'impact de leurs activités sur l'environnement. Les délégations ont également appris avec satisfaction que les pays en développement et en transition avaient davantage recours aux services d'achat et comptaient pour 62 % du montant total des achats des Nations Unies. Elles se sont félicitées que l'UNOPS respecte les normes internationales les plus strictes en matière d'acquisitions, en veillant notamment à ce que les fournisseurs se conforment aux conditions requises en ce qui concerne les mines, le travail des enfants, l'exploitation sexuelle et les droits des travailleurs. Elles ont constaté avec satisfaction que l'adoption des normes IPSAS avait contribué à renforcer l'application du principe de responsabilité à l'UNOPS et ont approuvé les recommandations du CCQAB visant à faire fond sur les résultats positifs donnés par l'adoption des normes IPSAS.

88. Une autre délégation a reconnu que l'UNOPS avait non seulement obtenu de bons résultats mais également fait preuve d'une plus grande efficacité et efficacités dans le domaine de la gestion institutionnelle et de la gestion de projets. Elle a dit qu'on attendait de l'UNOPS qu'il utilise l'excédent de la réserve opérationnelle pour investir davantage dans des activités de développement organisationnel novatrices. Elle a félicité l'UNOPS d'avoir mis au point un plan ambitieux d'intégration de la problématique hommes-femmes et a accueilli avec satisfaction les efforts déployés par le Bureau en vue de parvenir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi ses effectifs, tout en notant que des progrès restaient à accomplir à cet égard dans la catégorie des administrateurs. L'UNOPS ayant un rôle particulier à jouer dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action, en tant que chef de file des achats groupés, les autres fonds et programmes étaient invités à coopérer avec l'UNOPS en vue de créer des synergies et d'utiliser les services d'achat du Bureau.

89. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a remercié les délégations de leurs encouragements et a assuré au Conseil que son évaluation positive des travaux de l'UNOPS ne faisait qu'accroître la détermination de ce dernier à s'acquitter de son mandat.

90. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/33 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015.

Débat consacré aux questions communes

X. Questions financières, budgétaires et administratives

91. Le Directeur du Bureau de l'appui aux achats du PNUD et le Chef du Service des achats du FNUAP ont fait une déclaration commune au nom des trois organisations sur le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP-FPA-OPS/2013/1), comme le Conseil d'administration l'avait demandé dans sa décision 2012/25.

92. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de l'évolution générale et des mesures conjointes prises par les trois organisations pour améliorer et harmoniser leurs fonctions d'achat. Ils ont estimé que cet effort collectif était un pas dans la bonne direction qui permettrait de gagner en efficacité et d'obtenir de meilleurs résultats.

93. Quelques délégations ont centré leurs observations sur quatre questions. Tout d'abord, elles ont demandé des précisions sur une éventuelle évaluation conjointe de la possibilité de grouper les achats, comme celle effectuée en 2004. Deuxièmement, elles souhaitent en apprendre davantage sur le travail accompli par les organisations quant au dispositif commun de sanctions contre les fournisseurs et ont notamment demandé s'il était nécessaire de réviser les directives antifraude et anticorruption. Troisièmement, elles ont encouragé les organisations à informer le Conseil d'administration de leurs activités communes d'achat dans le secteur de la santé, sous l'angle de la réduction des dépenses et de la gestion des questions environnementales. Enfin, elles ont demandé aux organisations de recenser les exemples concluants d'achats groupés au niveau des pays, parallèlement à d'autres pratiques exemplaires, et de poursuivre leurs efforts de mise en place de services communs, comme prescrit lors de l'examen quadriennal.

94. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur l'importance cruciale de l'action menée par le réseau des achats du Comité de haut niveau sur la gestion du GNUM pour promouvoir des pratiques d'achat responsables fondées sur une collaboration à long terme. Tout en notant les progrès accomplis, les délégations ont estimé qu'on pouvait encore resserrer cette collaboration et gagner en efficacité. Elles se sont enquis des mesures prises pour appliquer les éléments de l'examen quadriennal relatifs aux achats, s'agissant notamment du renforcement des capacités des systèmes et gouvernements partenaires. Elles ont demandé des analyses plus approfondies des problèmes d'achat (par exemple, différences selon la taille des fonds, programmes et institutions spécialisées), pour examen par le Conseil d'administration, et prié les organisations de chercher des moyens de régler ces problèmes.

95. Les délégations ont encouragé les organisations à collaborer plus étroitement en ce qui concerne la planification des achats et l'établissement de prévisions de façon à grouper les commandes et pouvoir ainsi influencer davantage sur les marchés, réaliser des économies d'échelle et optimiser l'utilisation des ressources. Elles ont invité les organisations à tirer parti des accords interinstitutions existants, à en conclure de nouveaux et à mettre au point des mécanismes solides qui permettent de suivre les fournisseurs dont les résultats laissent à désirer. Elles souhaitent que les achats communs deviennent la norme aux niveaux local et régional et au Siège, moyennant l'adoption de directives et d'outils communs. Elles ont estimé qu'il

serait utile d'organiser un atelier sur les activités d'achat à l'intention des membres du Conseil d'administration et de présenter plus régulièrement des rapports sur les achats et les économies réalisées, en incluant notamment une section sur les achats dans les annexes statistiques des organisations, dans laquelle serait indiquée la part des achats en commun dans le volume total des achats afin d'encourager la coordination et d'améliorer la transparence. Cette approche permettrait des gains d'efficacité à long terme et une utilisation efficace et harmonisée des volumes d'achat dans tous les organismes des Nations Unies. Gage d'une meilleure exécution des programmes, elle permettrait de réaliser des économies qui libéreraient des ressources pour la réduction de la pauvreté. En résumé, les membres du Conseil d'administration ont encouragé les organisations et le réseau des achats du Comité de haut niveau sur la gestion à étudier les possibilités de collaboration.

96. Une délégation s'est dite préoccupée par l'évolution du volume des achats dans les pays en transition. Malgré la tendance à la hausse observée dans les pays en développement, les données indiquaient une baisse en Europe de l'Est et dans la Communauté d'États indépendants. Elle a vivement recommandé d'adopter une politique d'achats plus dynamique en diversifiant les sources d'approvisionnement dans ces pays. La délégation a demandé aux organisations d'informer le Conseil d'administration des mesures prises pour améliorer la situation. Elle a également souligné que, pour être prévisibles et équitables, les règles et procédures régissant les achats devaient être conçues et appliquées dans la transparence. Pour améliorer le système d'enregistrement des fournisseurs, la délégation a recommandé que l'UNOPS organise des formations dans les États où se trouvent des fournisseurs afin de les familiariser avec les nouvelles méthodes de passation des marchés.

97. En réponse, le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a pris note de l'appui résolu des délégations en faveur d'une politique d'achats commune et harmonisée. Il a assuré aux membres du Conseil d'administration qu'il ferait part de leur soutien et de leurs suggestions au Comité de haut niveau sur la gestion pour qu'il puisse en tenir compte dans ses travaux. Il a souligné que la passation des marchés était un vaste ensemble de processus qui commençait par la mise en œuvre des programmes et couvrait le cycle complet des achats. Il a fait observer que c'était dans le domaine des achats communs, et non des services communs, que les organisations avaient le plus à gagner et le plus de progrès à faire. S'agissant des mesures antifraude, il a souligné que la question concernait le système dans son ensemble, même si tous les organismes des Nations Unies n'avaient pas adopté de politique de sanction, ce qui était regrettable car le système s'en trouverait renforcé.

98. Le Directeur du Bureau de l'appui aux achats du PNUD a répondu à des questions spécifiques posées par les délégations. Sur la question de la diversité, notamment en Europe de l'Est, il a noté que le PNUD travaillait avec de nombreux fournisseurs très différents et qu'il avait adopté en 2012 un système informatisé d'appel d'offres pour attirer les fournisseurs et les former à ses méthodes de passation des marchés et à son nouveau système, qui avait été favorablement accueilli. S'agissant du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, un outil utilisé par les organismes des Nations Unies que le PNUD soutient entièrement et qui permet à chaque fournisseur de s'inscrire en ligne, il a indiqué qu'il avait été récemment simplifié, compte tenu du nombre élevé de fournisseurs qui n'avaient pas réussi à s'inscrire, et qu'il serait relancé à la fin de 2013. Il a souligné les avantages de cette interface comme outil de sélection des fournisseurs. Il a ajouté que le PNUD travaillait avec un certain nombre de

fournisseurs dans les pays en développement et les pays en transition, conformément à son orientation stratégique. Sur la question des évaluations conjointes, il a assuré aux membres du Conseil d'administration que le PNUD soutenait pleinement cette idée et qu'il avait créé et financé d'autres outils communs par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion. Le PNUD avait adopté depuis six mois un dispositif de sanctions contre les fournisseurs qui était en place dans 45 organismes des Nations Unies, il avait suspendu ses relations avec plusieurs fournisseurs et engagé un dialogue franc et ouvert avec le service chargé des enquêtes, ce qui lui avait permis d'informer en toute transparence les fournisseurs défaillants des sanctions à leur encontre et de les inciter à redresser leur situation. S'agissant des services communs d'achat, les organisations avaient réalisé des progrès notables et créé dans les villes sièges des équipes communes chargées des achats qui collaboraient déjà entre elles. Les fonds et programmes harmonisaient leurs politiques pour faciliter la mise en commun des accords de longue durée. Afin d'optimiser l'utilisation des ressources, les organisations cherchaient à appliquer le concept de « coût total de possession », qui permet d'évaluer le coût d'un produit pendant sa durée de vie. La formule des achats groupés fonctionnait bien, surtout lorsque les organisations avaient des projets communs, mais ce n'était pas toujours la meilleure option. S'agissant de la planification des achats et de la consolidation des volumes, le PNUD avait beaucoup accompli en interne et espérait faire bénéficier toutes les organisations de ces progrès. Il était prêt à collaborer avec les États Membres, les donateurs et les organismes des Nations Unies pour trouver des moyens de développer et améliorer encore la formule des achats groupés.

99. Le Chef du Service des achats du FNUAP a noté que la transparence était l'un des principes fondamentaux régissant les achats et a rappelé qu'un fournisseur ne pouvait pas travailler avec le FNUAP sans être inscrit sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Le FNUAP avait adopté le dispositif commun de sanctions contre les fournisseurs et était prêt à collaborer avec les autres organisations dans le cadre d'un conseil commun des sanctions. Les achats effectués dans le secteur de la santé étaient une priorité pour le FNUAP, en particulier les achats de contraceptifs et de matériel médical. Le Fonds avait pu grouper ses achats de matériel médical avec ceux d'autres organismes des Nations Unies dont le mandat recoupe le sien, mais cette approche commune n'était pas possible pour les produits qu'il était le seul à acheter, comme les contraceptifs. S'agissant de l'examen quadriennal, le FNUAP avait été le premier à remplir toutes les conditions requises par le réseau des achats du Comité de haut niveau sur la gestion pour la première phase, concernant l'harmonisation des politiques d'achat entre les organismes des Nations Unies. La deuxième phase consisterait à améliorer l'harmonisation au niveau des pays. Au niveau mondial, le FNUAP avait des difficultés à mettre en place un système d'achats communs de contraceptifs avec les organismes des Nations Unies, mais il collaborait avec des organisations extérieures au système des Nations Unies.

100. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/35 sur le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS concernant les achats groupés.

XI. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

101. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP et le Directeur adjoint du Bureau des politiques de développement du PNUD ont présenté le rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ([DP/2013/46-DP/FPA/2013/16](#)).

102. Les membres du Conseil d'administration ont reconnu la contribution du PNUD et du FNUAP à l'action mondiale contre le VIH et salué les progrès accomplis par les organisations dans la mise en œuvre du programme visant à intensifier l'action menée au niveau des pays en faveur des femmes et des filles et de l'égalité des sexes dans le cadre de la lutte contre le sida. Accueillant avec satisfaction le rapport, un certain nombre de délégations ont exprimé leur appui à la décision adoptée en décembre 2012 par le Conseil de coordination du Programme ONUSIDA, tendant à mettre pleinement en œuvre le programme en faveur des femmes et des filles au cours des deux prochaines années, à réaffecter des fonds du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités et à mobiliser ensemble des ressources supplémentaires.

103. Saluant la mise en œuvre du programme en faveur des femmes et des filles, plusieurs délégations ont félicité les organisations de tenir compte de la problématique hommes-femmes, des facteurs critiques et des synergies possibles dans l'appui qu'elles apportent aux pays pour réaliser des investissements stratégiques. La mise en œuvre de ce programme devrait rester une priorité, notamment la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par sexe et par âge afin d'orienter les programmes, d'associer davantage les femmes et les filles aux processus et de renforcer le lien entre la lutte contre le sida et l'action menée en faveur de l'égalité des sexes. Les délégations ont noté que le manque de coordination au niveau des pays risquait de freiner les progrès et se sont déclarées prêtes à travailler avec les gouvernements et les équipes de pays des Nations Unies pour mener une action mieux coordonnée et plus efficace contre le sida. Elles ont encouragé le PNUD et le FNUAP à continuer de jouer un rôle moteur dans l'action menée en faveur de l'égalité des sexes et contre le VIH, et ont souligné qu'il importait d'adopter une stratégie multisectorielle de lutte contre le sida.

104. Un certain nombre de délégations ont noté avec satisfaction que le PNUD et le FNUAP avaient aligné leurs plans stratégiques sur le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités. Elles ont encouragé les deux organisations à utiliser les indicateurs spécifiés dans ce cadre pour la mise au point finale du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources. Les délégations se sont fait l'écho des déclarations prononcées à la session de 2012 du Conseil d'administration sur le VIH et ont réaffirmé que la lutte contre le sida devait rester une priorité pour les deux organisations. Elles ont souligné qu'il importait d'intégrer cette question dans tous les domaines d'intervention du PNUD et du FNUAP, en rappelant qu'il fallait mener une riposte multisectorielle efficace.

105. Une délégation s'est inquiétée de l'accroissement du nombre de décès liés au sida en Europe de l'Est et en Asie centrale. Elle a souligné que le PNUD, le FNUAP, ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme devaient promouvoir la prévention du VIH et élargir la gamme des services offerts

aux personnes vivant avec la maladie dans la région. Les délégations ont estimé qu'il fallait développer l'échange d'informations et de données d'expérience dans les pays qui obtiennent des résultats durables. Elles espéraient que le nouveau modèle de financement du Fonds mondial permettrait de mieux prévoir les fonds disponibles pour la lutte contre le sida et de répondre plus rapidement aux besoins des pays de programme.

106. En réponse, le Directeur adjoint du Bureau des politiques de développement du PNUD a abordé trois questions. Il a estimé lui aussi que le nouveau modèle de financement du Fonds mondial améliorerait la prévisibilité du financement et la prise en charge des initiatives par les pays, et a assuré au Conseil d'administration que le PNUD continuerait d'y œuvrer avec le FNUAP et ONUSIDA. Les femmes et les filles jouaient un rôle important dans la riposte au sida. S'agissant du plan stratégique pour 2014-2017, le PNUD s'employait à affiner le cadre de résultats et d'allocation des ressources et à l'aligner sur l'ensemble d'indicateurs communs à tous les organismes des Nations Unies et sur le cadre de gestion axée sur les résultats utilisé par ONUSIDA. Il a assuré aux membres du Conseil d'administration que le budget du PNUD contenait des rubriques auxiliaires liées à la lutte contre le sida.

107. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a traité quatre questions. Tout d'abord, elle a souligné que le FNUAP devait planifier les activités sur la base de données validées et fiables et aligner le programme avec l'allocation des ressources. Le FNUAP et le PNUD étaient déterminés à redoubler d'efforts pour progresser sur cette voie et produire en temps utile des données ventilées par sexe et par âge de façon à pouvoir suivre les tendances. Deuxièmement, le FNUAP veillait à ce que les indicateurs de son nouveau plan stratégique pour 2014-2017 soient les mêmes que ceux utilisés pour le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités d'ONUSIDA, et à ce qu'ils correspondent de près à ceux des autres organismes des Nations Unies. Elle a cité l'exemple des indicateurs harmonisés concernant la prévalence du VIH chez les jeunes, qui permettent de savoir où l'on se situe par rapport à l'objectif visé. Troisièmement, elle a fait observer que la question du financement était certes essentielle, mais que la réorientation des ressources ne devait pas se faire au détriment des résultats obtenus dans d'autres domaines. Elle a souligné que, pour assurer une corrélation étroite entre financement et qualité des résultats, il fallait pouvoir compter sur une ferme volonté politique, souvent sur des questions impopulaires et sur une planification solide. Sans ces éléments, dans un climat propice marqué par le règne de l'état de droit, l'ONU ne parviendrait pas à enrayer l'épidémie du sida, à promouvoir les droits de l'homme et préserver la dignité des populations cibles, ni à assurer des services de santé de qualité. Il fallait intensifier la riposte multisectorielle au VIH/sida, qui dépassait les compétences techniques indispensables, et l'intégrer dans les autres domaines d'action, faute de quoi les interventions contre le VIH n'auraient pas d'effet durable.

108. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ([DP/2013/46-DP/FPA/2013/16](#)).

XIII. Questions diverses

Réunion avec le Conseil du personnel PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes

109. Le Président du Conseil du personnel PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes a présenté au Conseil d'administration des informations sur les questions intéressant le personnel, à tous les niveaux et dans toutes les régions du monde, en faisant une distinction entre le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS. Il a félicité les responsables des trois organisations de leur esprit d'ouverture et d'avoir pris le temps de rencontrer le Conseil du personnel afin de maintenir de bonnes relations de travail. Il a mis l'accent sur la transparence des procédures de sélection, de recrutement et d'attribution des contrats, la participation du personnel aux plans de restructuration, la communication avec la direction et, s'agissant de l'UNOPS, le nombre d'agents n'ayant pas le statut de fonctionnaire.

110. Le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD, la Directrice exécutive adjointe du FNUAP et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS ont répondu séparément aux observations du Président. Ils ont réitéré leur disponibilité et leur volonté de continuer à coopérer étroitement avec le Conseil du personnel pour répondre aux préoccupations du personnel dans un esprit d'ouverture et de transparence et pour aplanir les divergences sur les questions en suspens.

111. Le Conseil d'administration a pris note de l'intervention du Président du Conseil du personnel PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes et des observations faites par les directions respectives du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.